

015/LB  
REPUBLIQUE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

-----  
DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS  
-----

du 12 Mai 2004

Décret n° 2004-222 /MFPRE /DGFP /DPME /SR  
portant engagement et versement de certains candidats  
en qualité de professeur des lycées contractuel ; en  
tête : monsieur **ELENGA Bernard**.

(régularisation)

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

#### VISAS :

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 021 -89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- Vu la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 91 -049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements judiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
- Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
- Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives;
- Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu la note de service n° 0190/METPRJCS-CAB du 10 août 2000, portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;
- Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats ci-après désignés, titulaires de la maîtrise en sciences économiques, obtenue à l'université Marien NGOUABI, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de professeur des lycées contractuel de 1<sup>er</sup> échelon, classés dans la catégorie A, échelle 3, indice 830 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel ; selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Date de prise de service	Option du diplôme
1	ELENGA Bernard, né le 2 août 1964 à Ndongo	31 octobre 2000	Econométrie et recherche opérationnelle
2	EGNONGUI Justin, né le 26 janvier 1965 à Angalé	6 novembre 2000	Relations économiques internationales
3	MOUDOUTI Abraham, né le 6 février 1962 à Pointe-Noire	19 décembre 2000	Economie et planification du développement
4	MBANI Georges Anicet, né le 23 avril 1963 à Brazzaville	15 janvier 2001	Monnaie et finance
5	TELOMBILA Clotaire, né le 7 novembre 1964 à Brazzaville	2 novembre 2000	Economie et planification du développement

**Article 2 :** La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

**Article 3 :** Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960.

**Article 4 :** Les intéressés sont versés dans la catégorie I, échelle 1, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 850 ACC = néant pour compter des dates ci-dessus indiquées, en application du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisé.

*[Handwritten mark]*

**Article 5:** Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, *[Handwritten mark]* le versement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

**Article 6:** Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /- *[Handwritten mark]*

*[Handwritten mark]*

2004-222

Brazzaville, le 12 Mai 2004

*[Large handwritten signature]*

**Denis SASSOU N'GUESSO**

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

*[Handwritten signature]*

**Gabriel ENTCHA-EBIA**

*[Handwritten signature]*

**Rigobert Roger ANDELY**

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,



*[Handwritten signature]*

**Pierre Michel NGUIMBI**

**AMPLIATIONS :**

- DGFP/DPME 3
- MFPRE/SST 3
- DGB 3
- DGCF 2
- METP 2
- DAAP 2
- DOSSIERS 15
- INTERESSES 5
- SGG/BC 2/40 *[Handwritten mark]*

*[Handwritten mark]*

*[Handwritten mark]*